

À tous les organismes subventionnés du Conseil des arts de Montréal,

Le Conseil des arts de Montréal effectuera tous ses versements par **dépôt direct**. Pour adhérer à ce nouveau mode de paiement, il vous suffit de faire parvenir les documents suivants à l'une des adresses ci-dessous :

1. **Un spécimen de chèque avec mention «annulé»;**
 - Les formats Jpeg et Pdf sont acceptés pour ceux qui feront leur demande via l'adresse courriel des comptes à payer ci-bas.
2. **Une lettre de demande d'adhésion au dépôt direct contenant les informations suivantes :**
 - 2.1 **En-tête de lettre**
 - En-tête officiel de l'organisme si disponible
 - Nom, adresse et numéro de téléphone de l'organisme
 - Numéro de fournisseur à la Ville de Montréal (si connu)
 - 2.2 **Coordonnées bancaires**
 - Nom et numéro de l'institution financière
 - Nom, adresse et numéro de succursale (no. de transit)
 - Numéro de compte bancaire
 - 2.3 **Adresse courriel**
 - Adresse courriel pour la transmission de l'avis de paiement. Notez qu'il est possible d'indiquer deux adresses courriels
 - 2.4 **Contact**
 - Nom et coordonnées d'un contact de l'organisme
 - 2.5 **Signature**
 - Nom, titre, numéro de téléphone et signature d'une personne autorisée de l'organisme.

Les dépôts directs peuvent être effectués seulement à une institution financière au Canada et en dollar canadien.

Pour toute information et demande d'adhésion, faire parvenir votre demande :

1. à l'adresse courriel suivante : comptesapayer@ville.montreal.qc.ca

2. ou par la poste : **Service des finances**
Division Gestion des Paiements
C.P. 4500, succ. B
Montréal, Québec
H3B 4B5